



Paris le 16/12/2013

## **Le changement dans un délai de 5 jours aussi !**

Cette fin d'année 2013 est marquée par une aggravation de la situation sociale. La question de l'emploi est dramatique et touche particulièrement la jeunesse et les plus précaires. Les plans sociaux se multiplient et aujourd'hui c'est le secteur agro-alimentaire, notamment en Bretagne qui se trouve sinistré. Alors que les inégalités se creusent et que la pauvreté augmente (1 enfant sur 5 est concerné), que le pouvoir d'achat des salariés stagne, le gouvernement continue sa politique sociale libérale. Tandis que la réduction du coût du travail est érigée en vérité économique intangible, 20 milliards de cadeaux fiscaux ont été offerts au patronat sans contrepartie. Aujourd'hui, une campagne scandaleuse est menée contre l'impôt, mais au lieu d'expliquer l'utilité de l'impôt pour le développement des services publics, le gouvernement cède aux lobbys patronaux. Dans la fonction publique, le rapport Pêcheur contient des propositions qui n'ont rien à envier aux théoriciens de la RGPP en termes de démantèlement des règles collectives de gestion, de fusions de corps, d'atteintes au paritarisme etc...

Les reculades sur la fiscalité, la baisse des dépenses publiques, les blocages des salaires, la hausse de la TVA, sont l'illustration des renoncements du gouvernement sur le plan des alternatives économiques et sociales. Ces renoncements et la politique honteuse sur l'immigration ouvrent la voie aux forces réactionnaires. Ainsi, dans la foulée de « la manif pour tous » et « du printemps français », une parole raciste, sexiste et homophobe se déploie sans retenue, les amalgames entre immigration et délinquance, dont les Roms sont encore les premières victimes, reviennent en force, les propos sexistes à l'occasion du débat sur la prostitution se déchaînent de façon inacceptable. Sur cette dernière question, la mise en perspective de l'abolition de la prostitution est un progrès incontestable pour lutter contre la marchandisation du corps. Dans ce climat nauséabond, Christiane Taubira a été l'objet d'attaques sexistes et racistes inadmissibles. L'appel aux valeurs de la république ne suffira pas, il faut être en capacité de transformer la colère sociale en mobilisations.

**La responsabilité du mouvement syndical est engagée pour imposer d'autres choix sociaux et économiques en offrant de véritables perspectives d'actions et de mobilisation pour les salariés.**

### **A la PJJ :**

**Le changement de Direction n'a en rien modifié le quotidien des personnels en matière de conditions de travail et d'exercice de leurs missions.**

- Pour que la **démarche de diagnostic partagé** permette aux personnels d'exposer les difficultés qu'ils rencontrent, celle-ci ne peut se faire à marche forcée. Elle ne peut s'appuyer sur les mêmes thématiques de fonctionnement et d'orientation qui ont conduit la PJJ à la situation qu'elle connaît aujourd'hui. Un état précis de la situation des services, non subordonné aux choix politiques des directions intermédiaires, centrée sur les questions des conditions de travail et de la qualité de la prise en charge, doit être mis en œuvre pour rendre tout diagnostic crédible.

La DPJJ doit reporter les échéances de clôture de la démarche et garantir un retour aux équipes des synthèses retenues par les DS, les DT et les DIR.

D'ores et déjà, la Directrice de la PJJ doit entendre cette exigence et envoyer des signes à la mesure de la situation par :

- une remise en place des normes de travail et une révision des critères d'allocation de moyens avant la finalisation des BOP 2014,
- une prise en compte des conséquences dangereuses de l'application du délai à 5 jours,
- la restauration de la pluridisciplinarité dans toutes les mesures.

➤ **Délai à cinq jours.**

Le SNPES-PJJ/FSU continue d'exiger l'abrogation de la Loi sur l'exécution des peines. La mesure sur le délai à 5 jours annihile la responsabilité des équipes dans le mode d'attribution des mesures et dénature le sens du premier entretien. Elle ne signifie pas l'effectivité de la prise en charge. Faisant fi des conditions de travail délétères, l'application de l'article 12-3 sur le délai à 5 jours fragilise l'Institution, dénature les conditions de prise en charge au nom d'une volonté d'affichage où l'on confond réactivité et précipitation.

➤ **MJIE :**

Dans de nombreuses unités, l'exercice de cette mesure entraîne une pression supplémentaire sur les conditions de travail des personnels et notamment des psychologues dont tout le temps de travail est absorbée par les MJIE. De surcroît, la pluridisciplinarité n'est pas garantie pour l'ensemble de ces mesures qui sont parfois exercées par un professionnel éducateur, psychologue ou ASS seul.

La pluridisciplinarité doit être possible dans toutes les mesures et systématique dans les MJIE.

➤ **FIR.**

La mobilisation des psychologues du 15 novembre a été un succès. Si elle n'a pas réussi à maintenir la quotité de temps souhaitée, elle a tout de même imposé à la DPJJ la reconnaissance effective du temps FIR en l'inscrivant dans la Circulaire et une même quotité pour tous. Nous veillerons à ce que ce droit même insuffisant soit effectif pour tous et continuerons à exiger la même amplitude qui était inscrite dans la circulaire Ezraty.

➤ **Le rapport CEF.**

S'il établit qu'un séjour en CEF ne garantit pas d'effets positifs sur le parcours du mineur, il masque les difficultés chroniques que rencontrent les CEF et permet au gouvernement d'envisager comme seules préconisations d'améliorer leur fonctionnement. Si leur doublement n'est pas retenu, ce rapport confirme la poursuite du programme au rythme de 2 ouvertures par an jusqu'à la fin du quinquennat ! Et ce, au détriment des UEHC de plus en plus précarisées.

➤ **L'hébergement.**

La quasi-totalité des hébergements éducatifs est confrontée à des difficultés majeures de fonctionnement et à une dégradation des conditions matérielles d'accueil des mineurs.

La généralisation des placements-sanction provoque la multiplication de face-à-face violents entre les adolescents et les professionnels. Les accueils préparés qui font sens pour les jeunes et les professionnels sont devenus l'exception, l'urgence et le seul remplissage maximal, la règle. Dans ce contexte, les conditions de travail des personnels continuent de se dégrader de manière alarmante sans qu'aucun signe positif ne leur soit adressé par la nouvelle Direction de la PJJ. Pire encore, un certain nombre de DIR remet en cause le régime de congés en refusant la prise en compte des jours fériés.

➤ **Les agents non titulaires et les CCP.**

Alors que dans la plupart des Ministères, la mise en œuvre des mesures liées à la Loi Sauvadet ont déjà commencé, c'est avec 2 ans de retard que les premiers recrutements réservés vont être mis en place au Ministère de la Justice, pénalisant ainsi les agents. Ceux-ci doivent pouvoir se présenter à toutes les sessions de recrutement légalement prévues dans le dispositif, même si cela amène à s'inscrire deux fois dans la même année. Les informations quant à l'organisation de ces recrutements réservés ne garantissent pas la titularisation systématique sur les postes occupés. Pour les agents qui ne sont plus en fonction ou dont le poste serait fermé par l'administration, nous exigeons la titularisation au plus proche du dernier poste occupé, et avec une attribution des postes sur le critère de l'ancienneté.

D'autre part, la Circulaire du 22 juillet de la DGAFP précise les conditions de renouvellement des contrats. L'interprétation qu'en fait la DPJJ réduit les possibilités de reconduction de contrats et de CDIisation. Par ailleurs, l'application de la Loi Sauvadet en matière de renouvellement de contrat risque de mettre demain en péril la continuité des services et fragilise un peu plus la situation des précaires.

Afin de garantir la lisibilité de toutes les situations et d'aborder réellement les problèmes des agents non titulaires, **les CCP doivent être généralisées dans toutes les régions et les questions traitées doivent être unifiées.** Pourtant le fonctionnement des CCP est disparate et dépend trop souvent du bon vouloir des DIR.

Nous exigeons la généralisation du fonctionnement des CCP sur la base des principes suivants : conditions identiques de recrutement sur tout le territoire, étude annuelle des conditions de renouvellement des contrats et de rémunération sur la base des grilles indiciaires des corps concernés, recrutement prioritaire à partir des personnels non renouvelés.

**La CAN du SNPES-PJJ/FSU exige :**

- Avec la FSU, la levée du blocage de la valeur du point d'indice et l'augmentation des salaires de tous les personnels,
- le report des échéances du diagnostic partagé, l'égalité d'accès de toutes les équipes à cette démarche et le retour devant celles-ci des synthèses retenues par les Directions,
- la publication par les DT et les DIR de leurs demandes de postes pour l'année 2014,
- la remise à plat des normes et la révision des critères d'allocation de moyens,
- le maintien de l'attribution des mesures en équipe avant toute comptabilisation,
- la réécriture de la Circulaire MJIE,
- le droit au FIR pour tous les psychologues titulaires et contractuels,
- la réorientation des moyens actuellement investis dans les CEF vers le placement éducatif,
- le maintien des régimes de congés en vigueur pour tous les personnels et en particulier la comptabilisation des jours fériés en hébergement,
- le renouvellement de tous les contrats arrivant à échéance au 31 décembre pour toutes les catégories de personnels, le maintien en article 4 des contrats des personnels de catégorie A, et la garantie de renouvellement des contrats des personnels de catégorie B par une lecture la plus favorable possible de la Circulaire DGAFP.

**La CAN appelle les personnels à s'emparer et à débattre de toutes ces questions pour imposer des changements immédiats de nature à restaurer les conditions de travail et d'exercice des missions de tous les personnels et de tous les services.**

La CAN du SNPES-PJJ/FSU réaffirme son opposition aux CEF et appelle tous les personnels à poursuivre la campagne de dénonciation du dispositif CEF.

Au moment où la réécriture de l'Ordonnance est travaillée à la DPJJ et au Ministère, la CAN du SNPES-PJJ/PJJ avec ses partenaires, exige que la réforme de l'Ordonnance de 45 soit effectivement menée à terme par le gouvernement. Les TCM, les peines plancher doivent être abrogés conformément aux promesses de campagne du Président, mais aussi toutes les dispositions sécuritaires, pour que la primauté à l'éducation pour les enfants et la jeunesse en difficulté redevienne une réalité.

**Notre combat pour la défense et le développement du service public d'éducation au Ministère de la Justice continue d'être notre priorité.**